RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ DE TRAVAUX

Marché de travaux pour la réhabilitation de 213 logements sis 8 à 12 rue de Kirovakan, 1 à 7 rue de Turin et 180 avenue Henri Ravera 92220 Bagneux

Date et heure limites de réception des offres :
mardi 01 décembre 2026 à 12:00

TOIT ET JOIE GROUPE POSTE HABITAT
82 RUE BLOMET
75731 PARIS CEDEX 15

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Marché de travaux pour la réhabilitation de 213 logements sis 8 à 12 rue de Kirovakan, 1 à 7 rue de Turin et 180 avenue Henri Ravera 92220 Bagneux
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Marché privé
	Délai de validité des offres	180 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Avec
	Clauses sociales	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	45 mois maximum
	Visite sur site	Visite obligatoire

SOMMAIRE

1 - Présentation de l'acheteur4
2 - Objet et étendue de la consultation4
2.1 - Objet4
2.2 - Mode de passation4
2.3 - Type et forme de contrat4
2.4 - Décomposition de la consultation4
2.5 - Nomenclature5
3 - Conditions de la consultation5
3.1 - Délai de validité des offres5
3.2 - Forme juridique du groupement5
3.3 - Variantes5
3.4 - Prestations supplémentaires éventuelles5
3.5 - Développement durable et clause sociale5
4 - Conditions relatives au contrat6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement6
5 - Contenu du dossier de consultation6
6 - Présentation des candidatures et des offres10
6.1 - Documents à produire10
6.2 - Visites sur site11
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis11
7.1 - Transmission électronique11
7.2 - Transmission sous support papier12
8 - Examen des candidatures et des offres12
8.1 - Sélection des candidatures12
8.2 - Attribution des marchés12
8.3 - Suite à donner à la consultation13
9 - Renseignements complémentaires13
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact13
9.2 - Procédures de recours13

1 - Présentation de l'acheteur

POSTE HABITAT est un opérateur engagé du logement social qui gère environ 18 000 logements en France et dont l'actionnaire de référence est La Poste.

Composition du groupe Poste Habitat :

- TOIT ET JOIE (SA d'Hlm) – Maison Mère
- POSTE HABITAT PROVENCE (Coopérative Hlm)
- POSTE HABITAT RHONE ALPES (Coopérative Hlm)
- POSTE HABITAT NORMANDIE (SA d'Hlm)

Attentives aux évolutions de leur époque, les sociétés du Groupe Poste Habitat entreprennent des projets d'habitats innovants qui répondent à des besoins aussi pluriels que spécifiques : bâtiment permettant de réduire la consommation des énergies, résidence avec des espaces collectifs partagés, habitats pour des jeunes professionnels en devenir, habitat mutualisé pour personnes âgées
Poste Habitat porte une attention particulière à la qualité du service qu'il apporte à ses résidents.

2 - Objet et étendue de la consultation

2.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Le marché travaux porte sur la réhabilitation de 213 logements sis 8 à 12 rue de Kirovakan, 1 à 7 rue de Turin et 180 avenue Henri Ravera 92220 Bagneux.

Objectif thermique : Atteindre à minima l'étiquette B (DPE calcul 3CL) après travaux. L'opération sera certifiée NF Habitat (CERQUAL).
Il est précisé que le Maître d'ouvrage entend bénéficier des CEE : l'entreprise, ses BET et sous-traitants devront être qualifiés RGE à la date de signature du marché et maintenue jusqu'à la réception des travaux et fourniront les fiches BAR nécessaires à l'obtention des CEE.

Lieu(x) d'exécution :
8 à 12 rue de Kirovakan, 1 à 7 rue de Turin et 180 avenue Henri Ravera 92220 Bagneux
92220 Bagneux

2.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

2.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

2.4 - Décomposition de la consultation

Le marché n'est pas alloti en application du 2° de l'article L2113-11 du code de la commande publique compte tenu de la complexité technique. Les travaux nécessitent des interventions multiples en milieu occupé sur un immeuble contenant de l'amiante. Les installations de chantier seront donc limitées avec nécessité de mettre en place une méthodologie d'intervention et une logistique appropriée. En conséquence l'approvisionnant, l'adaptation des tâches à exécuter et les prises de contact avec les locataires devront être géré en temps réel avec un

personnel d'encadrement et des compagnons en charge de l'exécution aguerris aux travaux sur des immeubles résidentiels occupés avec un savoir-faire tout corps d'état. En outre, il devra être optimisé le nombre d'intervention dans chacun des logements et les mesures de remise en état après intervention tant en partie privative, qu'en parties communes.

2.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description	Code suppl. 1	Code suppl. 2	Code suppl. 3
45223000-6	Travaux de construction d'ouvrages			
45210000-2	Travaux de construction de bâtiments			
45321000-3	Travaux d'isolation thermique	IA27-7		

3 - Conditions de la consultation

3.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

3.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

3.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

3.4 - Prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

Code	Libelle	Description
1	PSE 1 : Menuiseries extérieures aluminium	Remplacement des menuiseries extérieures PVC prévues en base par des menuiseries aluminium à rupture de pont thermique (CCTP lot 07, art. 2.5.5)
2	PSE 2 : Arrosage automatique	Arrosage automatique goutte-à-goutte des plantations sur dalle (CCTP lot 17, art. 3.8)
3	PSE 3 : Volets roulants motorisés	Motorisation des volets roulants (CCTP lot 07, art. 2.10.5)
4	PSE 4 : Sol souple en salle de bain	Sol souple dans les salles d'eau transformées (baignoire remplacée par une douche) (CCTP lot 14)
5	PSE 5 : Contrat d'exploitation-maintenance des installations de chauffage	Exploitation et maintenance (type P2) des installations de chauffage côté secondaire (sous-stations, réseaux et MTA) pendant 12 mois à compter de la réception (CCTP lot 09, art. 1.9.2)

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

3.5 - Développement durable et clause sociale

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est laissé à l'initiative du candidat qui devra les préciser à l'acte d'engagement, sans toutefois dépasser les délais plafonds correspondants.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

0	**Règlement de consultation**
	Règlement de consultation
1	**Acte d'engagement et ses annexes**
1 - 01	Acte d'engagement
2	**CCAP et annexes**
2 - 01	CCAP
2 - 02	Annexe n°1 au CCAP – Demande d'acceptation d'un sous-traitant
2 - 03	Annexe n°2 au CCAP – Charte RGPD
3	**Calendrier prévisionnel (SO)**
	Sans objet (voir acte d'engagement article 5)
4	**Notice descriptive et les plans de vente (SO)**
	Sans objet
5	**Autorisations administratives de travaux**
5 - 01	Permis de construire n° PC 092 007 26 00010
	00_PC_Certificat-permis-tacite_2026-10-06
	01_PC_Demande-pieces-complementaires_2026-06-05
	02_PC_Cerfa-13409_indA
	03_PC1_Plan-de-situation_2026-04-21
	04_PC2_Plan-de-masse_indA_2026-06-09
	05_PC3_Coupes-sur-terrain_2026-04-21
	06_PC4_Notice-descriptive_indA_2026-06-09
	07_PC5_Elevations-toitures_indA_2026-06-09
	08_PC6_Perspective_2026-04-21
	09_PC7_Environnement-proche_2026-04-21
	10_PC8_Environnement-lointain_2026-04-21
	11_PCA1_Plan-masse-demolition_2026-06-09
	12_PCA2_Photos-demolitions_2026-06-09
	13_PC_Annexe1_Plan-de-division_2026-04-21
	14_PC_Annexe2_Calcul-emprise_2026-04-21
	15_PC_Annexe3_Rehausse-acrotere_indB_2026-06-16
	16_PC_Annexe4_Parcelles-cadastrales
	17_PC_Avis-VSGP-Environnement-Assainissement-Voirie_2026-06-11

	18_PC_Avis-IGC-Carrieres_2026-06-16
	19_PC_Avis-BAGEOPS_2026-07-20
	20_PC_Avis-CD92-Voirie-departementale_2026-08
5 - 02	Déclaration préalable n° DP 092 007 26 00056
	01_DP_Certificat-non-opposition-tacite_2026-10-27
	02_DP_Demande-pieces-complementaires_2026-06-17
	03_DP_Cerfa-16702_2026-05-13
	04_DPC1_Plan-de-situation_2026-04-07
	05_DPC2_Plans-de-masse_2026-04-07
	06_DPC2_Plan-masse-paysager_2026-06-30
	07_DPC3_Coupes-sur-terrain_2026-04-07
	08_DPC4_Elevations-toitures_indA_2026-07-01
	09_DPC6_Perspective_2026-04-07
	10_DPC7_Environnement-proche_2026-04-07
	11_DPC8_Environnement-lointain_2026-04-07
	12_DP_Annexe_Rehausse-acrotere_2026-07-01
6	**RICT**
6 - 01	BTP Consultants – RICT indice 5
7	**CCTP**
7 - 01	TOI_BAG_DCE_CCTP lot 00 Amiante plomb
7 - 02	TOI_BAG_DCE_CCTP lot 00 Installations de chantier
7 - 03	TOI_BAG_DCE_CCTP lot 02 Démolition
7 - 04	TOI_BAG_DCE_CCTP lot 04 Gros-Oeuvre
7 - 05	TOI_BAG_DCE_CCTP lot 05 Etanchéité
7 - 06	TOI_BAG_DCE_CCTP lot 06 Bardage Ravalement
7 - 07	TOI_BAG_DCE_CCTP lot 07 Menuiseries Extérieures
7 - 08	TOI_BAG_DCE_CCTP lot 08 Serrurerie
7 - 09	TOI_BAG_DCE_CCTP lot 09 Plomberie CVC
7 - 10	TOI_BAG_DCE_CCTP lot 10 Carrelage Faïence
7 - 11	TOI_BAG_DCE_CCTP lot 11 Electricité
7 - 12	TOI_BAG_DCE_CCTP lot 13 Menuiseries Intérieures
7 - 13	TOI_BAG_DCE_CCTP lot 14 Sols Souples
7 - 14	TOI_BAG_DCE_CCTP lot 15 Peinture
7 - 15	TOI_BAG_DCE_CCTP lot 16 VRD et clôtures
7 - 16	TOI_BAG_DCE_CCTP lot 17 Plantations et mobilier
7 - 17	TOI_BAG_DCE_Note thermique
7 - 18	RSET-OP24113-TJ_RENO-DCE (fichier RSET – étude thermique)
8	**Pièces graphiques MOE**
8 - 01	Architecture
	TOI_BAG_DCE Annexes
	TOI_BAG_DCE Bâtiment A
	TOI_BAG_DCE Bâtiment BC
	TOI_BAG_DCE Bâtiment D
	TOI_BAG_DCE Carnet de menuiseries
	TOI_BAG_DCE Site
8 - 02	Fluides
	TOI_BAG_DCE_CFO-CFa-Ind-0
	TOI_BAG_DCE_CH-SCH_PROD-Ind.0

	TOI_BAG_DCE_CVC-PLBS-Ind-0
8 - 03	Paysagisme
	PG01_Plan des existants
	PG02.01_Plan de démolition
	PG02.02_Plan de démolition
	PG03_Plan réseaux existants_V2
	PG04.1_Plan réseaux projet_V2
	PG04.2_Plan synthèse des réseaux_V2
	PG05_Plan d'ensemble des aménagements extérieurs_V2
	PG06_Plan nivellement clôtures revêtements bordures
	PG07_Plan de mobilier et éclairage_V2
	PG08_Plan des sols de plantation
	PG09_Plan de plantation
	PG10_Carnet détails_V2
	PG11_Plan d'arrosage automatique
9	**PGC**
9 - 01	PGC Ed3 TOIT ET JOIE - Réhabilitation - Bagneux (92)
9 - 02	Projet de Règlement CISSCT Ed1 TOIT ET JOIE - Réhabilitation - Bagneux (92)
10	**Rapport Cerqual**
10 - 01	TOI_BAG_DCE_Profil NF Habitat Rénovation
10 - 02	TOI_BAG_DCE_Charte chantier faibles nuisances
11	**Rapports de sondages**
11 - 01	R2605759_PARIS_BAGNEUX_INDICE A
12	**Diagnostics MOE**
12 - 01	Rapport acoustique façade 25-92220-020_v1
12 - 02	TOI_BAG_DCE_Livret Gestes Verts
13	**Diagnostics amiante, plomb et HAP**
13 - 01	Amiante
	A01_INAXE_RAAT_Programme-complet-213-logts_2025-07-25
	A02_LAROCHE_RAAT_Logements_2024-01-29
	A03_LAROCHE_RAAT_Parties-communes-Toitures_2024-01-29
	A04_INAXE_RAAT_Sous-station_2026-09-03
	A05_LAROCHE_RAAT_Enrobes-parking-Anatole-France_2024-01-30
13 - 02	Plomb
	P01_LAROCHE_CREP_Logements-Parties-communes_2024-01-29
	P02_INAXE_RPB_Sous-station_2026-09-03
13 - 03	HAP
	H01_LAROCHE_HAP_Parking_2024-01-02
	H02_LAROCHE_HAP_Parking-Anatole-France_2024-02-01
	H03_INAXE_HAP_Sous-station_2026-09-10
14	**Les autres diagnostics**
14 - 01	Rapport PEMD du 27/05/2025
15	**Plans relevés géomètre et documents ZAC**
15 - 01	M25004135_DMPC-MAJ DA1
15 - 02	M25004135_Av_Henri_Ravera_TOP M25000454-Plan de division

15 - 03	204_BER_SAU_PRO2.2_RESEAUX_2025-10-31-204 – Synthèse réseaux existants
15 - 04	204_BER_SAU_PRO2.2_RESEAUX_2025-10-31-205 – Synthèse réseaux projetés
	Annexe au CCTP – CDC BAGEOPS sous-station ECS-Chauffage 2024
	Annexe au CCTP – SADEV 94 – Cahier des limites de prestations aménageur / constructeurs
	Annexe au CCTP – CPAUPE ZAC des Musiciens V3
16	**PIC (SO)**
	Un PIC devra être remis dans l'offre
17	**Charte de réalisation des travaux en site occupé**
17 - 01	Charte de bon déroulement des travaux
18	**Charte de chantier propre**
18 - 01	Charte de chantier propre
19	**Mémoire technique de l'entreprise (SO)**
	Le mémoire technique remis par le titulaire dans son offre
20	**Tableau des surfaces (SO)**
	Sans objet
21	**Décomposition du prix global forfaitaire**
21 - 01	TOI_BAG_DCE_DPGF

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
Un mémoire technique à l'appui de la valeur technique	Non
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	Oui
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Oui
L'attestation de visite	Oui
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non
La présentation de l'équipe dédiée au projet	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :
Un rendez-vous doit préalablement être obtenu auprès du chargé d'opérations

Coordonnées : Julia SCHWEIZER 06.03.50.24.16

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://www.marches-publics.info/

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

82 RUE BLOMET
75731 PARIS CEDEX 15

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	40.0
1.1-Contraintes d'exécution des travaux et les solutions proposées et démarche environnementale du chantier	*20.0*
1.2-Cohérence des moyens techniques et humains et spécificités d'intervention en milieu occupé	*15.0*
1.3-Planning d'exécution détaillé de l'opération	*5.0*
2-Prix des prestations	60.0

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.
La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.
La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.marches-publics.info/

Cette demande doit intervenir au plus tard 15 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Judiciaire de Paris
29/45 avenue de la Porte de Clichy
75017 PARIS CEDEX 01

Tél : 01 44 32 51 51
Adresse internet(U.R.L) : http://www.justice.gouv.fr/

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu à l'article 1441-2 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
Référé contractuel prévu à l'article 1441-3 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article précité.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Judiciaire de Paris
29/45 avenue de la Porte de Clichy
75017 PARIS CEDEX 01

Tél : 01 44 32 51 51
Adresse internet(U.R.L) : http://www.justice.gouv.fr/

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :
Tribunal Judiciaire de Paris

29/45 avenue de la Porte de Clichy
75017 PARIS CEDEX 01

Tél : 01 44 32 51 51
Adresse internet(U.R.L) : http://www.justice.gouv.fr/